



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 13 mars 2024

OBJET :

DE-24-03-1-14) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES POUR L'ACHAT DE VAISSELLES, USTENSILES, PETITS APPAREILS DE CUISINE ET DE PETITES FOURNITURE DE TABLE POUR DIFFERENTES STRUCTURES.

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 29 février 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8 offrant la possibilité aux acheteurs publics de recourir à des groupements de commandes;

Considérant que le marché d'achat de vaisselle, d'ustensiles, de petits appareils de cuisine et de petites fournitures de table indispensable au bon fonctionnement de certaines structures municipales, arrive à échéance le 20 juillet 2024, et qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation ;

Considérant que la Ville supporte la charge financière relative au secteur de la Petite enfance, du centre de vacances *Les Primevères* à Habère-Poche (74), du restaurant municipal et que la Caisse des écoles a, quant à elle, la charge financière des écoles publiques maternelles et élémentaires ainsi que des Accueils de loisirs ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et la Caisse des Ecoles ;

Après avis de la commission Enfance du 08 mars 2024, ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et la Caisse des écoles de Vincennes concernant l'achat de vaisselle, d'ustensiles, de petits appareils de cuisine et de petites fournitures de table pour différentes structures municipales.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents en résultant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé